



# Club Athlétique BELVÉSOIS

**Règlement : 100 Km de Belvès, GROUPAMA, en Périgord Noir**

## **ORGANISATION :**

Cette épreuve est organisée par le Club Athlétique Belvésois et est inscrite au calendrier Fédéral, elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors stade.

## **ÉPREUVE :**

Parcourir 100Km à pied, style libre, marche nordique exclue, dans un délai maximum de 16 heures (durée maximum de couverture des 50 premiers kilomètres : 8 heures). Ouverte aux femmes et aux hommes des catégories espoirs (20 ans), seniors et masters. Cette course obtient le label National des courses hors stade.

**CIRCUIT :** 100KM : Belvès - Sarlat «Plaine des Jeux» - Belvès.

## **ACCOMPAGNATEUR :**

### **UN SEUL ACCOMPAGNATEUR PAR COUREUR EST AUTORISÉ.**

L'accompagnateur à vélo ne pourra intervenir qu'après la zone de jonction avec les coureurs, qu'il rejoindra en convoi, sous escorte. Le départ se fera de BELVES à 07h20.

Il est autorisé à ravitailler son coureur uniquement à l'intérieur des zones de ravitaillement, soit 50m avant et après chaque stand. En outre l'accompagnateur devra respecter une attitude neutre par rapport à la compétition. (interdiction d'abriter le coureur, de le précéder, etc...)

Il veille à ne pas gêner les coureurs sur les stands de ravitaillement.

L'organisation pourra exclure tout accompagnateur qui ne se soumettrait pas à ces règles. Le juge arbitre pourra sanctionner (avertissement ou exclusion) tout coureur dont l'accompagnateur ne respecterait pas les règles de neutralité ou interviendrait hors zone autorisée.

## **ENGAGEMENT :**

La participation à la course est de :

- 41 € pour un coureur des 100 Km inscrit avant le 02 avril 2018, majorée de 10€ après cette date.
- 16 € pour un accompagnateur des 100 Km, inscrit avant le 02 avril 2018, majorée de 5€ après cette date.

### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION PAR COURRIER : 2 AVRIL 2018**

- Inscription sur place possible avec majoration de 5€ pour les accompagnateurs du 100 Km et de 10€ pour les coureurs.
- Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée jusqu'au 02 avril 2018.

## **ASSURANCE :**

- Club organisateur : le C.A.B est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de Générali France.
- Les licenciés (liste ci-dessous) : bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence.
- Autres concurrents : il leur incombe de s'assurer personnellement.

## **SÉCURITÉ :**

- Les coureurs et accompagnateurs devront impérativement respecter le Code de la Route et notamment en ce qui concerne l'éclairage nocturne et le port du gilet de sécurité. Tout au long du parcours, les signaleurs, gendarmes et policiers veilleront à votre sécurité et au bon respect des règles énoncées.
- Une partie du circuit sera ouverte à la circulation.

## **CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE 100 KM :**

Toute participation est soumise à la présentation par les participants **(joindre la photocopie)** :

- d'une licence F.F.A. (compétition, running, entreprise ou pass'running).
- d'une licence FF de course d'orientation, FF de pentathlon moderne ou FF de triathlon.
- d'une licence délivrée par une Fédération agréée : photocopie de la licence faisant apparaître la mention athlétisme en compétition (ou course à pieds en compétition ou marche en compétition ou hors stade).
- d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course (ou course à pieds en compétition ou marche en compétition).

### **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUÉE SANS CERTIFICAT MÉDICAL CONFORME**

#### **NOTE IMPORTANTE :**

- Les HANDISPORTS sont acceptés et feront l'objet d'un classement particulier.
- Les RELAIS ou ÉQUIPES ne seront pas classés. Pour engagement se renseigner.

**DÉPART :** 100 KM : 8h, Avenue Paul Crampel à Belvès.

#### **ARRIVÉE :**

- Place de la Brèche à BELVÈS.
  - RAVITAILLEMENTS / ÉPONGEAGES : 23 postes de ravitaillement et d'épongeage tous les 5 Km environ sur le 100 Km .
- Le ravitaillement hors zone par une tierce personne est interdit.

### **SAUTS DE PUCES ET VOITURES SUIVEUSES SONT INTERDITS**

#### **RÉCOMPENSES :**

- Tee-shirt à tous les participants.
- Les 3 premiers du classement général, masculin et féminin, ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés.

#### **SOINS :**

Les moyens mis en œuvre comprennent : médecins, podologues, kinésithérapeutes et personnel de la «Protection Civile», répartis sur 4 postes, Belvès, Saint-Cyprien (aller), La Roque-Gageac, Sarlat la Caneda , Allas les Mines (retour).

#### **NOTES D'INFORMATIONS IMPORTANTES :**

- Les dossards ne seront remis aux intéressés que sur présentation d'une pièce d'identité. Ils ne peuvent être ni cédés, ni vendus à des tiers.
  - Chaque coureur autorise les organisateurs des 100 Km de Belvès en Périgord Noir ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires ou médias à utiliser, sur le territoire de la France et pour une durée de 4 ans, les images prises lors de sa participation à la course, sur lesquelles il pourrait apparaître.
  - La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité du coureur. Il renonce à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage éventuellement occasionné.
- Les concurrents s'engagent à leurs risques et périls et sous leur propre et unique responsabilité. En cas d'accident ou d'incident pendant l'épreuve, aucun recours ne pourra être engagé ni par les participants, ni par leurs ayants-droit contre l'organisateur ou l'organisation.
- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, chaque organisateur s'engage à informer les participants que les résultats seront publiés sur le site de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si des participants s'opposent à la publication de leur résultat, ils doivent en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)
  - En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les courses afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des participants. Dans ces conditions, aucun dédommagement n'est dû aux participants.
  - Les organisateurs et les différents services de sécurité de l'épreuve ont constaté qu'un certain nombre de coureurs et accompagnateurs ne respectaient pas les règles de sécurité durant la nuit : défaut d'éclairage, signalisation peu visible.
  - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible durant la course.

### **LES CONTREVENANTS SERONT MIS HORS COURSE**